

VOLTALIA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

H3P REAL ASSETS

MAZARS

H3P REAL ASSETS

SIEGE SOCIAL : 101-109 RUE JEAN JAURES - 92300 LEVALLOIS PERRET
SARL

CAPITAL DE 500 002,50 EUROS - RCS Paris 508 805 686

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

VOLTALIA

Société anonyme au capital de 279 011 084,10 €

Siège social : 28 rue de Mogador 75009 Paris

R.C.S : Paris 485 182 448

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

H3P REAL ASSETS

MAZARS

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société Voltalia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Voltalia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note i « Règles et méthodes comptables - Changements de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation et créances rattachées à des participations

Point clés de notre audit

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan de Voltalia SA pour une valeur nette comptable de 266 066 milliers d'euros (190 773 milliers d'euros au 31 décembre 2016). Les créances rattachées à ces participations s'élèvent, en valeur nette, à 66 321 milliers d'euros (34 110 milliers d'euros au 31 décembre 2016). Ainsi, les titres de participation et les créances qui y sont rattachées représentent 75% du bilan de Voltalia S.A.

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participation sont dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable (Note vi « Règles et méthodes comptables - Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels).

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

La valeur d'utilité est estimée par la Direction, en fonction de la situation et de la nature de la société, selon la méthode de la quote-part de situation nette ou de la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie de la société concernée, au regard des conditions de marché historiques, actuelles et prévisionnelles issues des données réelles et des plans stratégiques des filiales.

L'évaluation des titres de participation et des créances qui y sont rattachées est considérée comme un point clé de l'audit compte tenu de leur importance significative au bilan de Voltalia SA et en raison des jugements devant être émis par la Direction pour estimer les perspectives de rentabilité des filiales.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté à :

- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données sources des entités ainsi que les résultats des travaux d'audit ou de procédures analytiques sur ces filiales. Nous avons notamment:
 - comparé la valeur nette comptable des titres de participation avec la situation nette de ces sociétés ;
 - examiné la valeur des actifs détenus par Voltalia SA relatifs à ces sociétés ;
 - apprécié la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités des sociétés concernées établies par la Direction.
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- S'assurer de la cohérence des hypothèses retenues relatives à l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives aux titres de participation et créances rattachées à des participations, présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Stocks et encours

Point clés de notre audit

Au 31 décembre 2017, les stocks et encours sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 14 480 milliers d'euros (10 310 milliers d'euros au 31 décembre 2016). Les encours de production correspondent aux coûts activés sur les projets de centrales en cours de développement. L'activation des dépenses par projet de centrale est réalisée dès lors qu'une liste de critères exhaustive est vérifiée, comme indiqué dans la note vii « Règles et méthodes comptables – Stocks et encours » de l'annexe aux comptes annuels.

La valeur recouvrable d'un projet en développement est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale de cet actif et sa valeur d'usage. Cette valeur d'usage est déterminée à partir des calculs de flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur des éléments tels que les conditions climatiques, l'inflation, les coûts d'exploitation, les dépenses d'investissement des projets en développement.

Nous avons considéré la valeur des stocks et encours comme un point clé de notre audit compte tenu de la complexité des modèles utilisés pour l'activation des projets de centrales en développement et de leurs sensibilités aux données et hypothèses retenues par la Direction sur lesquelles se fondent les estimations.

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons apprécié les critères d'activation relatifs aux stocks et en-cours, notamment par entretien avec la direction, avec le fichier de suivi des encours et les pièces justificatives ainsi qu'avec les prévisions de rentabilité sur les différents projets.

Nous nous sommes assurés de la détermination et de la permanence des méthodes dans la construction du prix de revient unitaire utilisé pour estimer les coûts internes.

Nous nous sommes assurés par sondage de la réalité et de l'exhaustivité de la prise en compte des coûts internes (fichier de suivi des temps internes passés sur chacun des projets) et des coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs).

Nous avons eu recours à nos experts pour apprécier, les taux d'actualisation retenus par la Direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives aux encours de production, présentées en annexe aux comptes annuels.

Risque de change lié au financement des projets en développement et des centrales en construction

Point clés de notre audit

Voltalia, en tant que société mère, met en place des financements pour accompagner le développement et la construction de centrales jusqu'à l'obtention et la mise en place d'un financement bancaire local.

Ces financements court ou long terme peuvent s'effectuer sur la trésorerie de Voltalia SA ou par la mise en place d'emprunts en devises portés par Voltalia SA. Ils exposent la société à un risque de change. Au 31 décembre 2017, le montant des prêts et créances rattachés à des participations en devise portés par Voltalia SA s'élève à 31 596 milliers d'euros.

Afin de limiter les risques de change, le Groupe peut mettre en œuvre une politique de couverture fondée sur la mise en place d'instruments dérivés (note xii « Règles et méthodes comptables - Opérations en devises »).

Compte tenu de la matérialité des opérations, des particularités locales et des délais d'obtention des fonds au Brésil, nous avons considéré le risque de change lié aux financements des projets en développement et des centrales en construction comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté, sur la base des financements réalisés et des couvertures mises en place le cas échéant, et avec l'aide de nos spécialistes, à :

- Apprécier la conformité des financements mis en place avec la stratégie du Groupe et à la réglementation en vigueur dans chaque pays ;
- Examiner le traitement comptable et la documentation des relations de couverture.

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Voltalia par l'assemblée générale du 9 novembre 2011 pour le cabinet Mazars et du 13 juin 2014 pour le cabinet H3P Real Assets.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet H3P Real Assets dans la quatrième année, dont quatre années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VOLTALIA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois Perret et à Paris La Défense, le 19 avril 2018

Les commissaires aux comptes

H 3 P R E A L A S S E T S

ERIC HINDERER

M A Z A R S

JULIETTE DECOUX